

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 2/1 005 1 DRH/DE/2015

20 NOV. 2015

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT**  
**D'AGENT DE DISTRIBUTION ET D'AGENT D'ASSAINISSEMENT**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1<sup>er</sup> kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40 – 09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable « ONEE »;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**D E C I D E**

**Article I :** L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un **Agent de distribution** Echelle **01** ONEE-Branche Eau destiné à la **Gérance DERDARA (AMN/2U6)** et d'un **Agent d'Assainissement** Echelle **01** ONEE-Branche Eau destiné à la **GERANCE CHEFCHAOUEN (AMN/2U4)**.

**Article II :** Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **(02) Deux postes**. Seuls les candidats résidant dans **les préfectures TANGER-ASILAH, TETOUAN, FAHS ANJRA, MDIQ-FNIDEQ** ou dans **Les provinces CHEFCHAOUEN, OUEZZANE, LARACHE et les provinces de KENITRA, SIDI SLIMANE, SIDI KACEM, KHEMISSSET** concourront pour les postes mis en compétition.

**Article III :** Les conditions de participation audit concours sont annexées à la présente décision.

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme ou Niveau	Spécialité
<b>CQP – CFP - CSP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plomberie.</li> <li>• Installations Thermiques et Sanitaires.</li> </ul>

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 30 ans à la date du 31/12/2014.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

**Article IV : Consistance du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° **2/1 005 1** DRH/DE/2015) ;
- Un curriculum vitae (C.V).
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

**Article V:** Les dossiers de candidatures qui seront pris en considération sont ceux qui ont été envoyés à partir de la date d'émission de la présente décision et reçus à **la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau sise à l'adresse suivante : N° 06 Rue Melillia Castilla B.P 157 Tanger –Maroc**, avant le.....**14 DEC. 2015**..... (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre de l'ONEE Branche Eau fait foi.

**Article VI :** Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

**Article VII : Modalités de déroulement du concours**

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

**Article VIII : Publication des résultats :** La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : [www.onep.ma/recrutement.htm](http://www.onep.ma/recrutement.htm) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Article IX :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours. *AL*

Le Directeur Général

**ALI FASSI FIGHRI**